

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

(Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande)

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### ETABLISSEMENT DES MESURES DE PROTECTION AUTOUR DES FORAGES DE BIALON F1 ET F2

*(Commune de Messeix – Département du Puy de Dôme)*

#### DETAIL ESTIMATIF DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONFORMITE DES FORAGES DE BIALON F1 ET F2

1	Suivi administratif et technique
2	Instructions administratives.
3	Acquisition du périmètre de protection immédiate
4	Indemnisation des servitudes instaurées dans le périmètre de protection rapprochée
5	Estimations sommaire des travaux de mise en conformité et de réhabilitation des forages
6	Estimatif de la procédure
7	Projet de financement

**Janvier 2022**

Dossier constitué par le C.P.I.E. - Dossier suivi par J. LAROCHE  
Bureau : Cité Administrative Jean Montalat - 19011 Tulle  
Tel. : 05.55.20.88.92



## 1 - CONSTITUTION DES DOSSIERS

Nature	Unité	Prix Unitaire (€)	Quantité	Montant H.T.
1 - Etablissement du dossier préalable au passage de l'hydrogéologue agréé	u	1 630,00 €	1	1 630,00 €
2 - Etablissement de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine - Procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et des périmètres de protection	u	1 190,00 €	1	1 190,00 €
3 - Assistance technique à la collectivité au cours de la procédure	f	1 780,00 €	1	1 780,00 €
4 - Etablissement de la demande d'autorisation de prélèvement au titre du code de l'environnement	F	2 427,50 €	1	2 427,50 €
<b><u>Sous-Total :</u></b>				<b>7 027,50 €</b>

## 2 - INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

Nature	Unité	Prix Unitaire	Quantité	Montant H.T.
1 - Analyse "complète" conforme à l'arrêté du 26/07/2002	u	2 000,00 €	2	4 000,00 €
2 - Avis sanitaire d'un hydrogéologue agréé proposant les mesures de protection à établir autour des points d'eau	u	1 300,00 €	1	1 300,00 €
3 - Recherche de l'identité des propriétaires au service du cadastre	u	5,00 €	80	400,00 €
4 - Demande de fiche personnelle de propriétaire (modèle 3233) à présenter à Monsieur Le Conservateur des Hypothèques (par propriétaire)	u	12,00 €	80	960,00 €
5 - Indemnités du Commissaire-Enquêteur et frais de déplacement	u	2 000,00 €	1	2 000,00 €
6 - Frais de publicité des deux enquêtes (2 journaux)	u	750,00 €	4	3 000,00 €
8 - Frais de notification de la DUP	u	8,00 €	80	640,00 €
9 - Frais d'insertion de DUP dans 2 journaux	u	500,00 €	2	1 000,00 €
10 - Honoraires du Conservateur des Hypothèques pour l'enregistrement des servitudes de protection déclarée d'utilité publique (par acte)	u	15,00 €	80	1 200,00 €
7 - Honoraires du géomètre	u	2 000,00 €	1	2 000,00 €
<b><u>Sous-Total :</u></b>				<b>16 500,00 €</b>

### 3 - ACQUISITION DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Nature	Unité	Prix Unitaire	Quantité	Montant H.T.
1 - Acquisition des périmètres de protection immédiate (P.P.I.)	m <sup>2</sup>	0,36 €	10581	3 810,00 €
2 - Frais d'enregistrement des actes de cession au bureau de la conservation des hypothèques	u.c	15,00 €	4	60,00 €
<b>Sous-Total :</b>				<b>3 870,00 €</b>

**Sous Total acquisition du PPI 3 870,00 €**

*Remarques : Les acquisitions seront revues en fonction de la délimitation des périmètres de protection immédiate et de l'estimation des domaines*

### 4 - INDEMNISATION DES SERVITUDES INSTAUREES DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

*Sur la base des modalités de calcul de la convention départementale de la Corrèze*

Nature	Unité	Prix Unitaire	Quantité	Montant H.T.
1 - Frais d'indemnisation éventuelle des servitudes spécifiques compris dans le périmètre de protection rapprochée (P.P.R.)	m <sup>2</sup>	0,100 €	81 651	8 165,10 €
<b>Sous-Total :</b>				<b>8 165,10 €</b>

**Sous-Total indemnisation 8 165,10 €**

*Remarques : Les indemnités seront revues en fonction de l'estimation des domaines*

### 5 - ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE

Désignation	unité	prix unitaire	quantité	Montant HT
<b>Travaux de mise en conformité du PPI</b>				
▪ Défrichage / bordure PPI	m <sup>2</sup>	0,50 €	2000	1 000,00 €
▪ Enlèvement et évacuation d'une clôture existante en béton	ml	5,00 €	65	325,00 €
▪ Fourniture et pose d'une clôture de protection en poteaux béton et 5 rangées de fils de ronce + grillage double torsion	ml	25,00 €	160	4 000,00 €
▪ Fourniture et pose d'un portail 2 vantaux	u	1 500,00 €	1	1 500,00 €

• Fourniture et pose d'un panneau	u	110,00 €	2	220,00 €
<i>Sous-total</i>				<b>7 045,00 €</b>
<b><u>Travaux de mise en conformité des ouvrages</u></b>				
• Mise en place d'une cheminée d'aération au niveau du capot de fermeture tubage métallique de protection sur le piézomètre	u	1 000,00 €	2	2 000,00 €
• Reprise des enduits extérieurs des regards abritant les têtes de forages	m3	1 000,00 €	2	2 000,00 €
• Mise en conformité des piézomètres	f	30 000,00 €	1	30 000,00 €
<i>Sous-total</i>				<b>34 000,00 €</b>
<u>Sous-total</u>				<b>41 045,00 €</b>
Imprévus (10%)				<b>4 104,50 €</b>
Honoraires				<b>3 000,00 €</b>
<b>Montant total HT</b>				<b>48 149,50 €</b>

## **6 - ESTIMATION DE LA PROCEDURE**

Désignation	Montant HT
1 - Suivi administratif et technique (honoraires du CPIE)	7 027,50 €
2 - Instructions administratives	16 500,00 €
3 - Mise en place du périmètre de protection immédiate	3 870,00 €
4 - Mise en place du périmètre de protection rapprochée	8 165,10 €
5 - Travaux de mise en conformité	48 149,50 €
<b>Montant total H.T de la Procédure</b>	<b>83 712,10 €</b>

## 7 - PROJET DE FINANCEMENT

### 7.1 - Phase administrative

1.1 - Suivi administratif et technique (honoraires du CPIE)	7 027,50 €
1.2 - Instructions administratives	16 500,00 €
<b>Total HT</b>	<b>23 527,50 €</b>

Aide Agence de l'eau Adour Garonne - 50%

11 763,75 €

Auto - Financement - 50%

11 763,75 €

### 7.2- Phase Acquisitions - Indemnités - Travaux

2.1 Acquisition du périmètre de protection immédiate	3 870,00 €
2.2 Indemnisation des servitudes instaurées dans le PPR	8 165,10 €
2.3 Travaux de mise en conformité et de réhabilitation	48 149,50 €
<b>Sous - Total HT</b>	<b>60 184,60 €</b>

Aide Agence de l'eau Adour Garonne - 41,5 %

26 009,75 €

Auto - Financement - 58,5%

34 174,85 €

### 7.3- Récapitulatif procédure

<b>Montant HT de la procédure</b>	<b>83 712,10 €</b>
3.1 Aide totale de l'Agence de l'eau Adour Garonne - 43,6 %	37 773,50 €
3.2- Auto-financement - 56,2%	45 938,60 €